

**MAIRIE DE MIRIBEL-LANCHÂTRE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/02/2026  
 Reçu en préfecture le 05/02/2026  
 Publié le  
 ID : 038-213802358-20260204-022026-DE

**S<sup>2</sup>LO**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
Onze	Neuf	Sept

**Délibération n° 02-2026**

**OBJET : Affectation des résultats 2025**

L'an deux mil Vingt-six et le quatre février,  
 A 18 heures 30, sous la Présidence de M. Michel GAUTHIER, Maire de MIRIBEL-LANCHÂTRE, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Convocation du : 28 janvier 2026

**Etaient présent(e)s :** M. GAUTHIER, F. BAILLY, N. CROS, Y. JUANICO, P. CULLAZ, S. TOUSSAINT, S. TRESSE

**Absent(e)s/Excusé(e)s :** A. WOJKIEWICZ, A.L JOUVET,

**Secrétaire de séance :** Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, P. CULLAZ a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après l'approbation du CFU 2025, il y'a lieu de procéder à l'affectation des résultats.

Constatant que le CFU 2025 présente le résultat suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT :**

Excédent de fonctionnement cumulé de 2025 est de **114 903.94 €**.

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

Excédent d'Investissement cumulé de 2025 est de **113 239.98 €**.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, prend acte et décide :

- **D'affecter** une partie de l'excédent de fonctionnement cumulé, soit un montant de **24 903.94 €**, en recettes de fonctionnement au compte R.002 du Budget primitif 2026 de la commune,
- **D'affecter** l'autre partie de l'excédent de fonctionnement cumulé, soit un montant de **90000 €**, en recettes d'investissement au compte 1068 du Budget primitif 2026 de la commune,
- **D'Affecter** l'excédent d'investissement cumulé, d'un montant de **113 239.98 €** en recettes d'investissement au compte R.001 du Budget primitif 2026 de la commune.

➤ **7 Voix pour**

Fait pour valoir ce que de droit à  
 MIRIBEL-LANCHÂTRE,  
 Les jours, Mois, An que ci-dessus.

Le Maire,  
 Michel GAUTHIER

Certifiée exécutoire après publication et transmission en Préfecture

